

MESURES DE RÉINSERTION

POUR ADULTES

Préparation aux mesures d'ordre professionnel ou à un engagement sur le marché primaire du travail. Elles sont destinées en particulier aux assurés dont la capacité de travail est limitée pour des raisons d'ordre psychique.



Objectifs

Les mesures de réadaptation socioprofessionnelles servent aux personnes assurées avec expérience professionnelle de s'accoutumer au processus de travail dans le but de stabiliser la personnalité et de développer la capacité de travail.

Afin de permettre de participer à d'autres mesures de réadaptation, à des mesures d'ordre professionnel ou à une réadaptation professionnelle sur le marché du travail.

Moyens et méthodes

La mesure de réinsertion se fait au travers de travaux pratiques dans nos micro-entreprises. L'entraînement à la motivation (empowerment) ainsi que des mesures socioprofessionnelles préparent les assurés à affronter les exigences de l'économie. Un contrat d'objectif est signé par tous les partenaires.

Programme

Des objectifs individuels sont définis dans la convention d'objectifs sur les aspects suivants :

Entraînement progressif

- S'accoutumer au travail quotidien et aux processus de travail (présence régulière, acceptation et exécution des ordres, expériences positives ...).
- Renforcer les compétences sociales, individuelles et méthodologiques.
- (Ré)apprendre des stratégies de résolution de problèmes.
- Augmentation continue de la capacité de travail jusqu'à 50%.

Entraînement au travail

- Renforcer les compétences sociales, individuelles et méthodologiques.
- Mettre en œuvre des stratégies de résolution de problèmes.

Pré-requis

Entraînement progressif

- Incapacité de travail de 50% minimum depuis 6 mois au moins.
- Être présent au moins 8 heures/semaine (réparties sur 2-5 jours).
- Est en mesure d'atteindre la capacité de présence et de performance requise pour les mesures de réadaptation suivantes.

Entraînement au travail

- Capacité de travail de 50%.

